Gesellschaft für bedrohte Sprachen e.V.

GBS – Bourses 2026

La *Gesellschaft für bedrohte Sprachen* (GBS, en français : *Société pour les langues menacées*) est une association d'utilité publique qui encourage les projets et les personnes qui se consacrent à la sauvegarde et à la promotion des langues menacées, s'occupent de la documentation des langues et dialectes menacés, et contribuent à leur préservation (cf. §2 des Statuts). Il s'agit par exemple de la publication de matériaux déjà collectés, ou de la collecte de nouvelles données, que ce soit sur le terrain ou via des canaux numériques. Il est également possible d'obtenir un soutien financier complémentaire d'un projet plus important, à condition que l'affectation spécifique des fonds complémentaires demandés à la Société soit précisée. La bourse ponctuelle ou le soutien complémentaire demandé ne doit pas dépasser le **montant maximal de 1 800 euros**.

Une demande de bourse adressée à la GBS doit comporter jusqu'à 6 pages d'informations précises sur les points suivants :

- Le niveau de vitalité de la langue concernée (autrement dit, son degré de danger de disparition).
- Les résultats concrets prévus à l'issue du projet (p. ex. manuel d'enseignement, corpus vidéo, listes de mots, recueil de textes).
- Un planning.
- Un plan de financement : il s'agit d'une liste détaillée des dépenses prévues (montant et objet). (Les demandes sans plan de financement ne pourront être prises en considération.)
- Travaux préparatoires pertinents réalisés par les demandeurs.
- S'il existe d'autres projets (des candidats ou d'autres) concernant cette langue, il convient d'expliquer les liens qu'entretient avec ceux-ci le projet proposé, et comment ces projets se complètent.
- Coopération avec la communauté des locutrices et locuteurs.
- Conditions logistiques (faisabilité sur place, par exemple en ce qui concerne le contact avec la communauté linguistique, le transport, etc.).
- Informations sur l'archivage et la publication éventuelle des documents produits dans le cadre du projet, qui précise en particulier les modalités d'accès pour la communauté linguistique et pour autres personnes intéressées.

Veuillez également tenir compte des remarques suivantes :

- Lorsqu'une subvention est demandée en complément d'un projet plus important, elle doit porter sur des actions spécifiques, clairement définies. Il s'agit d'un sous-projet qui doit, dans la mesure du possible, déboucher sur un résultat concret qui lui soit propre (par exemple, la création d'un manuel ou dictionnaire, s'inscrivant dans le cadre d'un projet de recherche sur le terrain de plus grande envergure).
- Des lettres de recommandation émanant de la communauté linguistique ou de personnes familières de la situation des recherches dans la région peuvent être jointes à la demande, mais ne sont pas obligatoires.
- Pour les demandes de prise en charge de frais d'impression, un manuscrit (électronique) complet doit être disponible avant que la GBS ne puisse débloquer les fonds.
- La GBS soutient en priorité les projets qui ont peu de chances d'être financés par d'autres institutions. Nous partons du principe que les bénéficiaires de grands projets de recherche peuvent, par le biais de leurs institutions de rattachement, obtenir des fonds supplémentaires pour des projets qui s'inscriraient dans le périmètre scientifique des aides financières de la GBS (de sorte que ces demandes sont non prioritaires).

Nous partons également du principe que les universitaires peuvent, dans le cadre des projets soutenus par la GBS, utiliser les équipements de leur institution de rattachement (université ou centre de recherche).

Les critères suivants sont appliqués lors de la sélection des projets :

- Pertinence et urgence des actions prévues, au regard des objectifs de l'association.
- Cohérence de la demande en termes de calendrier et de budget.
- Faisabilité pratique sur place et qualité de la coopération avec la communauté des locutrices et locuteurs.
- Clarté du plan de diffusion des résultats du projet, et, si des données sont collectées, clarté du plan de gestion et d'archivage des données collectées.
- Impossibilité d'obtenir d'autres sources de financement.

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **01.10.2026**. Les candidatures peuvent être envoyées par courrier ou sous la forme d'un unique fichier PDF, en pièce jointe à un e-mail. En cas de soumission par e-mail, veuillez spécifier l'objet suivant : Objet : « Demande GBS 2026 : [titre abrégé du projet ou nom de la langue] ». Les demandes sont à adresser à :

Dr. Stefan Schnell
Gesellschaft für bedrohte Sprachen, Institut für Linguistik/ASW, Universität zu Köln, D-50923 Köln
E-Mail: gbs@uni-koeln.de